

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**

Direction des Séances  
Division des Plénières

*SESSION ORDINAIRE*  
*DE MARS 2025*  
*(2<sup>ème</sup> S.O.)*

**PROCES-VERBAL N° 18**  
**DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 11 JUIN 2025**

Palais du Peuple

TS

## I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue le samedi 07 juin courant, est reprise ce mercredi 11 juin 2025, à 14 heures 57 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 77 membres sont présents.
- 17 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 1. BABANGA MPOTIYOLO Anicet       | 10. KANYIMBU SHINDANY Michel |
| 2. BAENDE ETAFE ELIKO Jean-Claude | 11. KATUMWA MUKALAY Vicky    |
| 3. BOONGO NKOY Pancrace           | 12. MBINGHO N'VULA Hubert    |
| 4. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu   | 13. MONDONGE BAMBULU Alexis  |
| 5. IDI TABANI Zakaria             | 14. MUYA MUBOYAYI Clément    |
| 6. KABASELE TUBAJIKA Micke        | 15. NGAMBANI NGOVOLI Adonis  |
| 7. KALALA WA KALALA José          | 16. SAINI SAMUNDENGO Joe     |
| 8. KALONDA DELLA IDI Salomon      | 17. VUNABANDI KANYAMIHIGO    |
| 9. KANDA KALAMBAYI Pierre         | Célestin                     |

- 15 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. BAMANISA SAIDI Jean              | 9. MOBUTU GIALA KASA Albert Philippe |
| 2. BASEANE NANGAA Christophe        | 10. MPANDA KABANGU José              |
| 3. BEMBA NDOKWA Françoise           | 11. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO       |
| 4. BOBOY MWANELA Nadine             | Gérard                               |
| 5. DARUWEZI MOKOMBE Jean-Pierre     | 12. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean     |
| 6. ILUNGA KITOMBOLWE Alain          | 13. MWAMIKEDI MAKANI Marcus          |
| 7. KABAMBA WA UMBA Isabelle         | 14. PUNGWE MBUYU LUYONGOLA Patrice   |
| 8. MABAYA GIZI AMINE Jean-Philibert | 15. TSHISEKEDI ILUNGA Roger          |

## II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'Assemblée plénière inscrit au calendrier des travaux et à l'ordre du jour, deux nouveaux projets de loi, l'un relatif au statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et l'autre, au régime de sécurité sociale des Agents publics de l'Etat. Ensuite, elle adopte les procès-verbaux numéros 13, 14, 15, 16 et 17.

A la demande de la Commission ECOFIN ; le Président signale que le rapport relatif au projet de loi modifiant la loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux sera abordé ultérieurement, avec celui relatif au projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2025.

### 1. Examen et adoption du projet de loi modifiant et complétant la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et du projet de loi modifiant et complétant la loi portant régime de sécurité sociale des Agents publics de l'Etat

L'Assemblée plénière examine ces textes de loi conformément à l'article 130, alinéas 2 et 3 du Règlement intérieur.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LIHAU EBUA KALOKOLA, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction publique, innovation du service public et modernisation de l'administration, les Sénateurs expriment, notamment, les préoccupations ci-après :

- la maîtrise des effectifs des agents de l'Etat ;
- le paiement des indemnités de fin des carrières de 33 hauts fonctionnaires récemment retraités ;
- le règlement de la situation des agents mécanisés mais non payés ou non affectés ;

TS

- la nécessité de décentraliser les concours de recrutement ;
- le non respect des cadres organiques des administrations dans le processus de recrutement ;
- les injustices sociales constatées dans le processus de recrutement ;
- la poursuite de la réforme au sein de l'administration publique en vue de sa valorisation ;
- la poursuite de l'identification biométrique des agents dans les coins reculés de la République ;
- l'adoption d'un moratoire pour le recrutement des agents de carrière de l'Etat ;
- la nécessité de privilégier le paiement de salaires des agents publics de l'Etat par un procédé électronique.

Les préoccupations soulevées par les Sénateurs ainsi que les réponses du Vice-Premier Ministre sont reproduites, *in extenso*, au Compte rendu intégral du jour.

A l'issue des réponses du membre du Gouvernement, l'Assemblée plénière décide de confier l'étude approfondie de ces deux projets de loi à la Commission mixte PAJ-Socioculturelle. Un délai de 48 heures lui est imparti pour procéder à cette étude et présenter son rapport.

Intervenant par motion d'information, le Sénateur Willy BUSSA MOSOBU déplore les pertes en vies humaines, incendies de plusieurs maisons et ralentissement des activités économiques, dans la province du Sud-Ubangi, à la suite des affrontements entre les habitants des groupements Mosange et Mosao, dans le territoire de Budjala.

## **2. Examen et adoption du rapport de la Commission mixte PAJ-Environnement relatif à la proposition de loi portant organisation et fonctionnement de l'Ordre des techniciens en développement rural**

Après les mots introductifs des Co-Présidents et la lecture du rapport par le Co-Rapporteur, le débat est ouvert.

Outre, les observations de forme, les Sénateurs expriment, notamment, les préoccupations suivantes :

- la meilleure définition de l'ingénieur en développement rural ;
- le fondement constitutionnel de la proposition de loi ;
- la question de la spécificité de définitions de la qualité de membre ;
- la problématique des sanctions et de la radiation d'un membre.

Après les réponses de la Commission mixte, le débat est clos.

Ensuite, l'Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission mixte. Un délai de 24 heures est accordé aux Sénateurs pour déposer leurs amendements. Le même délai est accordé à la Commission pour les examiner.

Sur ce, le Président suspend la séance publique et décrète un huis sollicité par le Sénateur AFANI IDRISSE Mangala.

Il est 20 heures.

La Rapporteuse,  
Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Fait à Kinshasa, le 11 juin 2025

Le Président,  
Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE